

**PROCÈS- VERBAL
DE LA RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29. 07. 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juillet à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Villars Sous Ecot (Doubs) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Christian Hirsch, maire.

Présents : Christian HIRSCH, Christian MOUHOT, Christelle PEQUIGNOT, Favio CLERGET , Marie-Louise LEMKE, Xavier MACLE, Sandrine MOREL, , Luc PELLIER, Fanny POULLEAU , Emmanuel ROLLAND .

Absente excusée : Nina MURINGER, donne pouvoir à Favio CLERGET.

Le conseil a choisi monsieur Christian Mouhot pour secrétaire de séance.

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 5 juin 2026

Le maire soumet au vote le procès-verbal de l'élection des délégués aux sénatoriales, séance du 5 juin 2026 qui est adopté à l'unanimité.

2/ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20 juin 2026

Le maire soumet au vote le procès-verbal de la réunion **extraordinaire**, séance du 20 juin 2026 qui est adopté par 10 voix pour et une voix contre.

3/ Désignation des membres de la CLECT

La **CLECT** désigne la **Commission locale d'évaluation des charges transférées**. C'est une instance obligatoire en France pour les intercommunalités (EPCI) à fiscalité professionnelle unique. Son rôle est de mesurer le coût des compétences échangées entre les communes et l'intercommunalité afin de garantir l'équité financière.

Rôle et Fonctionnement

Évaluation financière : Elle calcule la valeur exacte des services ou des biens transférés.

Attribution de compensation : Ses résultats servent à fixer l'argent reversé ou prélevé entre la ville et l'intercommunalité.

Membres : Elle réunit uniquement des élus des conseils municipaux des communes membres.

Monsieur le maire expose en séance :

En application de l'article 1609 nonies C - IV du Code Général des Impôts, il est créé, entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité professionnelle unique et ses communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est créée par l'organe délibérant de l'établissement public, qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des Conseils Municipaux des communes concernées ; chaque Conseil Municipal dispose d'au moins un représentant. La Commission élit son Président et un Vice-Président parmi ses membres. Le Président convoque la Commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances.

Par délibération du 13 mai 2026, les élus communautaires de PMA ont approuvé la création d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) composée de 77 membres répartis de la manière suivante : un représentant par commune membre et quatre représentants de PMA.

Il revient au conseil municipal de désigner le conseiller qui représentera la commune au sein de la CLECT.

Le conseil municipal , après délibération désigne à l'unanimité, Monsieur Favio CLERGET , en tant que représentant titulaire de la commune de Villars sous Ecot au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus.

4/Renouvellement des commissaires de la commission communale des Impôts directs (CCID)

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communale des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

Les commissaires titulaires :

MOUHOT Christian, PEQUIGNOT Christelle, CLERGET Favio, MOREL Sandrine, LEMKE Marie Louise, ROLLAND Emmanuel, CASSARD Jean Marie, POULLEAU Fanny, PAOLI Claude, MACLE Xavier, CHASSIGNET Nicolas, LESAGE Christian.

Les commissaires suppléants :

DEVAUX Alain, MARAIN Daniel, BOISSENIN André, PEQUIGNOT Pascal, LEPIGEON Hubert, ROLIN Marie Thérèse, CORDIER Alain, LABEUCHE Emmanuel, FERRARI Isabelle, MALCUIT Christophe, AGUDO Olégario, PELLIER Luc.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

APPROUVE la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;

AUTORISE monsieur le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus.

5/ Renouvellement des membres de la commission de révision des listes électorales

Ce point a été traité lors de la réunion du Conseil Municipal du 20 mai 2026.

Les membres de la commission de contrôle des listes électorales nommés sur proposition du maire dans l'ordre du tableau :

Madame Sandrine MOREL
Madame Fanny POULLEAU
Monsieur Luc PELLIER
Madame Marie Louise LEMKE
Monsieur Xavier MACLE

6/ Décision modificative N°1

Suite à un souci de saisie dans la transcription du budget communal, il convient d'effectuer les opérations suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 681: Dot aux amort. Aux dépréc.et aux prov.-Ch. Fonctionnement		10 000 €
TOTAL D042: Opérations ordre transf. entre sections		10 000 €
D 681: Dot aux amort. Aux dépréc.et aux prov.-Ch. Fonctionnement	10 000 €	
TOTAL D 68: Dotation aux provisions	10 000 €	
R002: Résultat de fonctionnement reporté		250 821,64 €
TOTAL R002: Résultat de fonctionnement reporté		250 821,64 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord pour effectuer les écritures comptables ci-dessus.

7/Proposition d'achat parcelles forestières

Le dossier d'achat (voir PV réunion du 29 octobre 2025) reste dans l'attente de la décision des propriétaires.

8/ Organisation de la cérémonie des 22 fusillés du 19 septembre 2026

Le dépôt de gerbe à la stèle des **Grands Jardins** aura lieu le samedi **19 septembre à 10 h 30** en présence des familles.

La cérémonie d'anniversaire des vingt-deux fusillés aura lieu le samedi 19 septembre :

18 H 00 : Dépôt de gerbes au carré des fusillés.

19h00: Un vin d'honneur sera servi à la salle Jean Monnin .Toute la population est cordialement invitée.

Dimanche 20 septembre 9 h30 : Office religieux en l'église de Villars sous Ecot.

9/ Examen de la proposition du maire relative à la réduction de son indemnité de fonction

Le premier adjoint lit en séance un courrier de Monsieur Christian Hirsch en date du 29 juillet 2026 relatif à sa proposition de diminution de l'indemnité de maire :

Le Conseil municipal, sous la présidence (pour traiter ce point) de monsieur Christian Mouhot , premier adjoint :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 et L. 2123-23 ;

Vu la demande écrite et formulée par Monsieur le Maire en date du 29 juillet 2026 tendant à percevoir une indemnité de fonction inférieure au taux maximal fixé par la loi ;

Considérant que l'indemnité maximale du maire est fixée de droit par la loi, mais qu'il est loisible à l'organe délibérant de fixer un montant inférieur sur demande expresse de l'intéressé .

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal , à l'unanimité (10 voix pour) : Monsieur Hirsch ne participant pas au vote ,

Décide :

Article 1er : De fixer, à compter du 1^{er} septembre 2026 le montant des indemnités allouées pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à un taux correspondant à **17.2 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice 1027), au lieu du taux maximal réglementaire de 28.1%

Article 2 : L'indemnité du Maire sera diminuée d'un montant de 448€ brut

Article 3 : Le premier adjoint est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal tient à remercier monsieur le maire pour son geste

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus.

10/ Affaires diverses

10.1 Proposition d'intronisation

Le bureau de la confrérie des Escargotiers du Prince de Montbéliard, lors de sa dernière consultation, a émis l'idée d'introniser, chevalier de l'ordre de la confrérie, monsieur Christian Hirsch. Cette cérémonie aurait lieu lors du marché du soir du 4 septembre 2026 . Monsieur Hirsch donne son accord. Pour faire suite à la proposition du président de la confrérie, les adjoints et conseillers ne souhaitent pas être intronisés.

10.2 Réunion de bureau de la chambre d'agriculture

Une réunion de bureau (20 agriculteurs) se tiendra à Villars sous Ecot dans la salle de réunion du conseil municipal l'après-midi du 4 septembre.

10.3 Demande de subvention,

L'AFM Téléthron sollicite l'octroi d'une subvention pour l'année 2027. Le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande.

10.4 Désignation d'un correspondant défense dans la commune

Le ministère des armées souhaite qu'un correspondant défense soit désigné afin de bénéficier d'un relai privilégié auprès des armées. Le correspondant défense est désigné sur proposition du maire, par délibération du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DESIGNE Xavier MACLE pour remplir le rôle de "correspondant défense"

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus.

10.5 Protection des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public

La commission de sécurité d'arrondissement a effectué une visite de contrôle de la salle Jean Monnin le 17 juin 2026.

La commission émet un avis favorable à la poursuite de l'exploitation de l'établissement. En complément, le rapporteur propose à la commission de demander que soit exécuté les prescriptions de sécurité émises dans le rapport du S.D.I.S. (contrôle électrique de la salle à effectuer par un organisme qualifié).

10.6 FCSM : rejoindre la SCIC FCSM et participer à un projet sportif et territorial d'intérêt collectif.

Le maire lit en séance un courrier émanant du président de la SCI FCSM.

Le conseil municipal ne donne pas suite à ce courrier.

10.7 Sollicitation de garantie d'emprunt

Habitat 25 a fait l'acquisition, le 26 juin 2026, de 4 logements sociaux conventionnés situés 2A rue du joly Bois. Habitat 25 sollicite une garantie d'emprunt de la part de la commune pour le prêt finançant les 4 logements de Villars sous Ecot. (prix total de l'emprunt : 215 800€ montant de la garantie demandée 15% soit 32 382€).

Après délibération, le conseil municipal émet un avis défavorable à cette demande.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus.

La séance est close à 19h30

le secrétaire

C. Mouhot

le Maire

C. Hirsch